

LETTRE – CIRCULAIRE

Le Ministre de la Santé Publique

A

- Tout Pharmacien Responsable d'Etablissement Pharmaceutique de vente en gros ;
- Tout Pharmacien d'Officine ;
- Tout Pharmacien Hospitalier.

Objet: Baisse volontaire du
prix grossiste hors taxe

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les **Laboratoires DENK PHARMA** ont procédé à la révision à la baisse de Prix Grossiste Hors Taxe de leurs spécialités de la manière suivante :

N°	Designation	Ancien PGHT	Nouveau PGHT	% de Baisse
1	DENK AIR 10mg comprimé B/28	5 903,61 FCFA	5 735,74 FCFA	2,84 %
2	DENK AIR JUNIOR 5mg comprimé B/28	5 247,65 FCFA	2 951,80 FCFA	43,75 %
3	DENK AIR JUNIOR 4mg comprimé B/28	4 919,67 FCFA	2 623,82 FCFA	46,66 %

Vous voudrez bien noter que cette baisse devra être répercutée immédiatement au public.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Ampliation :

- CAB/MINSANTE/SESP
- SG
- Tout IGSP
- DPML
- DRSP (10)
- SYNAPOC
- Ordre des Médecins/ Ordre des Pharmaciens
- CHRONO / ARCHIVES.-



Pour le Ministre de la Santé Publique
et par Délégation
Le Directeur de la Pharmacie, du
Médicament et des Laboratoires

Dr. Salihou Sadou